

**Décret approuvant la décision
de Bank Al-Maghrib relative à la mise
en circulation d'un billet de banque de
100 dirhams commémorant
la 35^{ème} édition de la Coupe d'Afrique
des Nations - Maroc 2025**

**Décret n° 2 - 25 - 967 du 20 jounada II 1447
(11 décembre 2025) approuvant la décision de
Bank Al-Maghrib relative à la mise en circulation
d'un billet de banque de 100 dirhams
commémorant la 35^{ème} édition de la Coupe
d'Afrique des Nations - Maroc 2025.¹**

LE CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu les articles 5, 25, 54, 55, 57 et 58 de la loi n° 40-17 portant statut de Bank Al-Maghrib, promulguée par le dahir n°1-19-82 du 17 chaoual 1440 (21 juin 2019);

Vu l'article premier du décret n° 2-19-1095 du 3 chaoual 1441 (26 mai 2020), pris pour l'application de la loi n° 40-17 portant statut de Bank Al-Maghrib;

Vu les délibérations du Conseil de Bank Al-Maghrib, du 30 rabii I 1447 (23 septembre 2025), décidant la mise en circulation d'un billet de banque de 100 dirhams commémorant la 35^{ème} édition de la Coupe d'Afrique des Nations-Maroc 2025;

Et sur proposition de la ministre de l'économie et des finances,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER

Est approuvée la décision du Conseil de Bank Al-Maghrib relative à la mise en circulation d'un billet de banque de 100 dirhams commémorant la 35^{ème} édition de la Coupe d'Afrique des Nations - Maroc 2025.

1- Bulletin officiel N° 7470 – 11 rejeb 1447 (1^{er} -1-2026), p 4.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 7467 du 1^{er} rejeb 1447 (22 décembre 2025).

ART 2

Le billet de banque commémoratif a cours légal et présente les caractéristiques suivantes :

Caractéristiques techniques

- Format: 144 mm x 70 mm ;
- Filigrane: Portrait de Sa Majesté le Roi Mohammed VI et le nombre 100;
- Fil de sécurité à fenêtres: A changement de couleur avec effet dynamique des inscriptions 100 et « DH » en alternance et de l'étoile à cinq branches, en plus du nombre 100 démétallisé.

Caractéristiques artistiques

- Thématique: L'organisation par le Maroc de la 35^{ème} édition de la Coupe d'Afrique des Nations;
- Couleurs dominantes: Gris et jaune.

Recto:

- Partie supérieure:
 - Dénomination de l'institut d'émission « بنك المغرب »
 - La valeur faciale d'émission : « مائة درهم »
- Au centre:
 - Portrait de Sa Majesté le Roi Mohammed VI ;
 - Armoiries du Royaume ;
 - Ornement d'arabesques marocaines et le nombre 100 stylé ;
 - Stylisation du nouveau Complexe Sportif Prince Moulay Abdellah de Rabat;
 - Stylisation d'un ballon de football imprimé en encre spéciale à couleur changeante du magenta au vert;

- En bas:

- Le nombre 100 dont une partie est imprimée sur le recto et une partie sur le verso. Une fois le billet examiné face à la lumière, les éléments incomplets du nombre 100 se superposent de manière parfaite pour constituer la totalité du motif ;
- Le nombre 100 imprimé en encre spéciale à changement de couleur or - vert.

Verso :

- Dénomination de l'institut d'émission en lettres Tifinagh et françaises:

«ዘኢ.ኢK I ኢርሃብ», «BANK AL-MAGHRIB »

- Valeur faciale 100 DH ;
- Stylisation de la vue intérieure du nouveau Complexe Sportif Prince Moulay Abdellah de Rabat ;
- Stylisation de silhouettes de joueurs en action avec un ballon;
- Ballon orné de la carte de l'Afrique au milieu d'un ensemble d'étoiles dynamiques évoquant la célébration.

Centre du billet:

- Mixture de motifs africains et d'arabesques marocaines;
- Des micro-textes imprimés sur plusieurs zones du billet visibles à l'aide d'une loupe.

ART 3

La ministre de l'économie et des finances est chargée de l'exécution du présent décret qui sera publié au Bulletin officiel.

Fait à Rabat, le 20 jounada II 1447 (11 décembre 2025).

AZIZ AKHANNOUCH.

Pour contresigner:
La ministre de l'économie
et des finances,
NADIA FETTAH.